



N° de résolution  
ou annulation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

9 mai 2019

À cette séance extraordinaire dûment convoquée par un avis écrit remis à tous les membres du conseil, tenue au Centre Municipal le 9 mai 2019, étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Danielle Roy, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier. Étaient absents Madame Rabia Louchini, Messieurs Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière et aucun contribuable. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

M le maire débute l'assemblée en demandant aux membres du conseil présents de se présenter. Il invite le vérificateur externe à se présenter et à débiter sa présentation.

M Patrick Martineau, CPA auditeur CA, fait la présentation des états financiers et répond aux questions. Le directeur général secrétaire-trésorier complète les explications sur certains points.

97-19

### Attestation de dépôt état financier 2018

CONSIDÉRANT le rapport préparé et déposé par le directeur général secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt des états financiers de la municipalité pour l'année 2018 préparés par le directeur général secrétaire-trésorier et audités par la firme Lemieux Nolet SENCRL CPA soit des revenus de fonctionnement de 1 873 386\$ et des charges et affectation de 1 558 681\$ pour un excédent de 314 705\$ et des revenus d'investissement et affectation de 1 865 032\$ et des dépenses d'immobilisation de 2 034 251\$ pour un déficit d'investissement de 465 557\$.

98-19

### Adjudication contrat pour pavage des entrées des rues Morisset et de l'Église.

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures réalisés en 2018;

CONSIDÉRANT que les travaux de finition de pavage seront réalisés par la municipalité pour les entrées;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre par voie d'invitation fait;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues soit :

- ✓ Entreprise Lévisienne 68,50\$ /m<sup>2</sup>
- ✓ Pavage Gilles Audet 37,00\$ /m<sup>2</sup>

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage Gilles Audet Inc. selon les modalités du devis préparé à cette fin. Le tout sera financé tel que prévu au règlement d'emprunt adopté pour ces travaux.


99-19

### Levée de la séance

Il est proposé par Danielle Roy que la séance soit levée. Il est vingt heures quarante (20h40).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
Michel Duval, Maire

  
Yvon Marcoux, Dir. gén. & sec.-trés